

NOTE GÉNÉRALE N° 2017-105

Décision du 3 août 2017

Décision n°2017-105 du 3 août 2017
portant délégation de signature de la Présidente-Directrice générale de la RATP au
directeur du département BUS

La Présidente-Directrice générale de la RATP

Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;

Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la R.A.T.P. ;

Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la R.A.T.P. ;

Vu les articles L.2142-1 et suivants du code des transports ;

Vu la délégation de pouvoirs consentie le 28 janvier 2011 (Délibération du CA du 28 janvier 2011) au Président-Directeur général de la RATP par le Conseil d'Administration de la R.A.T.P. ;

Décide :

Article 1^{er}

De donner délégation à Monsieur Patrice LOVISA, directeur du département BUS à l'effet de signer, en son nom, pour l'accomplissement de la mission dudit département et pour le fonctionnement de celui-ci :

- les marchés pris pour les besoins de l'activité du département BUS dont le montant est compris entre 5 millions d'euros et 60 millions d'euros,
- leurs avenants éventuels si le cumul du montant de ces derniers avec celui du marché initial demeure compris entre 5 millions d'euros et 60 millions d'euros,
- les avenants dont le montant cumulé avec celui du marché initial inférieur à 5 millions d'euros est compris entre 5 millions d'euros et 60 millions d'euros.

Article 2

De donner délégation à Patrice LOVISA, directeur du département BUS à l'effet de signer, au nom du Conseil d'Administration, pour l'accomplissement de la mission dudit département et pour le fonctionnement de celui-ci :

- les marchés pris pour les besoins de l'activité du département BUS d'un montant supérieur à 60 millions euros,
- leurs avenants éventuels,



- ainsi que les avenants dont le montant cumulé avec celui du marché initial inférieur à 60 millions euros excède ce seuil.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Patrice LOVISA, directeur du département BUS, de donner délégation à :

- Monsieur Xavier LETY, Directeur délégué, ou à
- Monsieur Jean-Marc BETEILLE, Délégué BUS du Directeur, ou à
- Monsieur Claude ALLAIN, Délégué GI du Directeur, ou à
- Madame Isabelle CAROFF, Responsable du pôle RHCI, ou à
- Monsieur Eric MONFORT, Responsable du pôle EO/IE, ou à
- Madame Fabienne LUQUET, Responsable du pôle SC, ou à
- Monsieur Jean-Luc MENARD, Responsable du pôle CG, ou à
- Madame Valentine CUNI, Responsable du CRIV, ou à
- Monsieur Emmanuel JANAND, Responsable du pôle SI.

à l'effet de signer en son nom tous les actes dont la signature a été déléguée par la présente décision.

Article 4

La présente délégation annule et remplace la délégation référencée « Note Générale N°2015-68 » du 1^{er} septembre 2015.

Article 5

La présente délégation est publiée au Bulletin Officiel des actes de la RATP, mis en ligne sur le site internet de cette dernière (www.ratp.fr)

Fait à Paris, le 3 août 2017

Catherine GUILLOUARD
Présidente-Directrice générale de la RATP